

ER

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS
Encadrement chambre 4 (Tél:01.40.38.53.78)

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL N° : F 10/03194

CONVOCAATION DEVANT LE BUREAU DE JUGEMENT

M. Antoine DUBUISSON

17, rue Taine

75012 PARIS

Demandeur

**FEDERATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS D'USAGERS EN PSYCHIATRIE
- FNAPSY en la personne de son représentant légal**

5, rue du Général Bertrand

75007 PARIS

Défendeur

Le Greffier en Chef vous convoque à l'audience tenue le :

Lundi 15 Novembre 2010 à 13:00heures, salle A32, étage

en section Encadrement chambre 4 siégeant au :

Conseil de Prud'Hommes, 27, rue Louis Blanc, 75484 Paris Cedex 10 (Métro : Louis Blanc)

*Aux fins d'examen de l'affaire Antoine DUBUISSON c) FEDERATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS D'USAGERS EN PSYCHIATRIE - FNAPSY*

(Saisine du 05 Mars 2010)

Chef(s) de la demande

M. Antoine DUBUISSON

- Requalification de C.D.D. en C.D.I.
- Reconnaissance de la qualification cadre, avec demande de justification des régularisations auprès des organismes sociaux concernés
- Indemnité compensatrice de préavis et incidence congés payés, sauf à parfaire
- Dommages et intérêts pour non-respect de la procédure
- Dommages et intérêts pour rupture abusive
- Dommages et intérêts pour absence de visite médicale
- Remise d'un certificat de travail conformes sous astreinte journalière de 50 €
- Intérêts au taux légal art. 1154 du Code Civil
- Exécution provisoire article 515 C.P.C.

21 780,00 €

6 600,00 €

70 000,00 €

1 000,00 €

Vous êtes invité à vous présenter à l'audience muni des pièces utiles.

La comparution des parties est obligatoire tout au long de la procédure, sauf motif légitime.

Veillez aviser votre conseil de la date et de l'heure de l'audience.

Délai de communication des pièces
et conclusions entre les parties :

PARIS, le 09 Mars 2010

P/o Le Greffier en Chef,

pour le demandeur :

pour le défendeur :